

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	Numéro de permis 2021102	Date d'inspection Le 04 septembre 2025	
Nom de l'établissement La Garde'rire 2 - Centre Éducatif de Cocagne Inc.		Numéro de téléphone (506) 345-1800	
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

Le ratio a été respecté tout au long de la visite.

Durant l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants jouer à l'extérieur et prendre leur collation.

Une discussion a eu lieu entre l'administrateur et la mentore en assurance de la qualité concernant le positionnement des éducatrices à l'extérieur. La mentore en assurance de la qualité a mentionné avoir observé les trois éducatrices assises ensemble à une table pendant que les enfants jouaient dispersés dans la cour. La mentore en assurance de la qualité a recommandé que les éducatrices se déplacent dans l'espace extérieur et s'engagent activement dans le jeu avec les enfants afin de favoriser les interactions positives et assurer une meilleure supervision.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 septembre 2025

Date

original signé par
Denise Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 septembre 2025

Date